

WEBINAIRE : ATELIER DEBUT DE MANDAT COMPTE RENDU DU 30 JUIN 2020

SUJET :

**Les grands partenaires au service des communes :
accompagnement technique et financier**

LES INTERVENANTS :



Emmanuel NEUVILLE, Directeur du Cerema Île-de-France



Michel GIORIA, Directeur de l'ADEME Île-de-France



Laurence DEHAN, Directrice régionale adjointe de la Banque des Territoires



Julien MEGDOUD, Chargé de mission Île-de-France à l'ANCT



Léa LANDRIEU, Chargée de déploiement d'Aides territoires

WEBINAIRE : ATELIER DEBUT DE MANDAT COMPTE RENDU DU 30 JUIN 2020

POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ÉCHANGES :

Stéphane BEAUDET, Président de l'AMIF, a introduit la séance en félicitant tout d'abord pour leur élection les participants dont le mandat débute dans une période on ne peut plus particulière. Il a tenu à souligner le caractère innovant de ces ateliers dits « début de mandat » et a précisé que 8 autres ateliers prévus en distanciel sont d'ores et déjà programmés. A noter que ce type de dispositif pourrait perdurer à la rentrée. Par la suite il a présenté les intervenants du jour comme prodiguant un accompagnement technique efficient pour toutes les communes quelle que soit leur taille. Son introduction s'est close sur l'annonce de la publication du guide « Etre maire, bien démarrer son mandat » qui sera prochainement communiqué pour accompagner chaque élu.

Emmanuel NEUVILLE, Directeur du Cerema Ile-de-France a présenté son établissement puis ses activités avant de présenter des illustrations concrètes de ses actions sur le territoire francilien.

- Le Cerema est un établissement récent, créé en 2014 sous les tutelles des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion territoriale et des relations avec les collectivités territoriales à gouvernance partagée Etat/collectivités. Son **objectif est de porter et d'aider à l'élaboration de politiques publiques auprès des directions générales des services déconcentrés et des collectivités, dans les domaines d'activité des ministères précités.**
- Le Cerema dispose de **trois missions** principales : **le développement et la capitalisation de l'expertise publique**, puis **la diffusion des connaissances** et enfin, **l'appui direct et sur-mesure aux projets des maîtres d'ouvrage, de l'Etat, des collectivités et des entreprises.**
- En ce qui concerne le développement et la capitalisation de l'expertise publique, le volet de **l'expérimentation et de l'innovation** est fortement sollicité avec une volonté de relier dans les faits les approches locales et nationales, qui s'enrichissent mutuellement.
- Pour la diffusion des connaissances, le Cerema dispose de plusieurs moyens que sont **les publications, les formations et les animations de réseau.** Ainsi, par exemple, le réseau TEDDIF (Territoire environnement développement durable en Île-de-France) permet de partager des expériences sur ce sujet.
- L'appui direct se reflète quant à lui par un accompagnement sur des sujets qui peuvent être techniques, complexes et conséquents sur le plan financier. Ce suivi se déroule **lors des différentes phases du projet : en amont, durant la réalisation ou en aval.**
- Le point fort présenté de l'établissement repose sur son personnel qualifié et diversifié qui forme un **tiers de confiance** en dehors de tout intérêt privé.

WEBINAIRE : ATELIER DEBUT DE MANDAT COMPTE RENDU DU 30 JUIN 2020

- Par la suite, les **six champs d'intervention de l'établissement** ont été cités : expertise et ingénierie territoriale, le bâtiment, les mobilités, les infrastructures de transport, l'environnement et les risques, la mer et le littoral.
- Il a été spécifié que de **nombreuses informations sont délivrées sur leur site internet** par le biais de guides, de publications, de *newsletter* et d'actualités régulièrement mis à jour. Une base de documentation est également à disposition.
- Le Cerema est **présent physiquement en Île-de-France** dans les villes de Fontenay-sous-Bois, Trappes en Yvelines, Champs-sur-Marne et Sourdun.
- Les élus peuvent faire appel au Cerema dans le cadre d'un atelier participatif sur les mobilités en tant qu'évaluateur des solutions issues des ateliers.
- Pour toute question, Emmanuel NEUVILLE est joignable à **emmanuel.neuville@cerema.fr**

Michel GIORIA, Directeur de l'ADEME Île-de-France a ensuite présenté l'ADEME et a expliqué comment cette agence pourra accompagner les élus pendant ces six années.

- L'ADEME est un établissement public sous la tutelle des deux ministères de la transition écologique et de la recherche. Il est physiquement présent à Puteaux.
- Il dispose d'un **budget d'intervention de 50 millions d'euros par an** pour financer des projets portés par les collectivités. Chaque année entre 180 et 200 projets sont financés avec une durée de vie entre 18 mois et 4 ans.
- Une précision a été apportée sur le rôle de l'ADEME : aucune intervention n'est menée dans les domaines de la biodiversité, de la gestion de l'eau, des paysages ou des bâtiments / EnR électriques.
- L'agence repose sur un système de fonctionnement d'appels à projet. La **plateforme « Agir pour la transition »** regroupe l'ensemble des appels à projets pour **soutenir tout d'abord l'investissement** avec la modernisation des centres de tris, l'installation de chaufferies biomasse. Il est question également de **soutenir le fonctionnement** comme le recours à des chargés de mission ou de réseaux. Mais aussi de **financer l'ingénierie** par des études en amont, par exemple de faisabilité. Dans ce troisième cas, le plafond d'aide est placé à hauteur de 100 000 euros.
- Les **fonds d'intervention confiés par l'Etat sont donc thématiques autour de quatre grands sujets** : fonds chaleur, fonds économie circulaire, fonds hydrogène et fonds air-mobilité.
- Au-delà du soutien de projets, le **soutien à la montée en compétence** est placé au cœur de la vocation de l'établissement. Il se déploie dans un premier temps par **l'accès aux publications disponibles dans la médiathèque de l'ADEME et au fil d'actualité régional**. On y retrouve des informations sur les appels à projets et des témoignages d'acteurs aux projets finalisés. Dans un deuxième temps par le **recours au TEDDIF**, avec la mise en place régulière **d'ateliers thématiques** et

WEBINAIRE : ATELIER DEBUT DE MANDAT COMPTE RENDU DU 30 JUIN 2020

d'un **colloque annuel**. Enfin dans un troisième temps par l'accès à des **modules de formation** à destination des nouveaux élus.

- Pour un contact direct, la **liste des correspondants départementaux** de l'ADEME a été communiquée :
 - 75 : Valérie JOUVIN et Claire PEYET-FEBRER
 - 77 : Philippe MOINAT
 - 78 : Chantal DERKENNE
 - 91 : Jean-Marie CHAUMEL
 - 92 : Natacha MONNET
 - 93 : Catherine CHOU
 - 94 : Thibaut FAUCON
 - 95 : Valérie JOUVIN

Ils sont joignables à **prénom.nom@ademe.fr**

Laurence DEHAN, Directrice adjointe à la Banque des Territoires Île-de-France a pris la parole pour présenter la Banque des Territoires et comment la solliciter.

- Elle a tenu à souligner que **toutes les communes quelle que soit leur taille pouvaient s'adresser à eux** et qu'une réponse à chaque problématique serait adaptée et réfléchie.
- La Banque des Territoires se présente comme un partenaire financier à l'aise avec la structuration juridique et financière des projets et de leurs financements. Il s'agit d'une branche de la Caisse des Dépôts, établissement public, qui est un investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.
- C'est en tout **cinq domaines d'expertise** qui y sont regroupés : la retraite et la formation professionnelle, la gestion d'actifs de portefeuille financiers de grandes entreprises, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises, et enfin le **regroupement de tous les outils financiers et de montage de projet au service des territoires**.
- La Banque des Territoires intervient selon **trois modes opératoires** : l'accompagnement pour les études nécessaires sous les prismes financier et de structuration juridique, le financement du projet et le travail conjoint avec deux opérateurs (CDC habitat et SCET cabinet de conseil stratégique, pour les études de stationnement par exemple).
- L'accompagnement se fait **jusqu'à hauteur de 50% du financement de l'étude**.
- Pour le financement lors de la réalisation du projet, **des prêts** peuvent être mobilisés à partir des ressources du livret A et des ressources européennes. Les prêts se caractérisent par un taux unique sans prendre en compte la santé financière ni la taille de la commune et sur une longue durée. Un second moyen

WEBINAIRE : ATELIER DEBUT DE MANDAT COMPTE RENDU DU 30 JUIN 2020

de financement a été présenté à travers **les sociétés d'économie mixte** avec un modèle économique équilibré (campings, résidences seniors).

- La Banque des Territoires **peut dans certains cas participer à la renégociation de prêts** contracté auprès de la Banque des Territoires. Cependant **l'organisation ne refinance pas les prêts des Banques commerciales**. Néanmoins, il est possible d'échanger à ce propos et d'essayer de trouver une solution en concertation.
- La Banque des Territoires peut **proposer des prêts à partir de 5 000 euros**.
- Les domaines d'intervention se regroupent autour de **quatre thématiques** : territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés et plus attractifs.
- Pour les contacter une adresse mail est disponible : ile-de-france@caissedesdepots.fr

Julien MEGDOUD, chargé de mission Île-de-France à l'ANCT a ensuite présenté l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires créé en 2020 pour renforcer l'action de l'Etat déconcentré autour du préfet de département.

- L'ANCT s'organise sur l'ensemble du territoire. Le **délégué territorial** incarne la gouvernance locale. Il est le point d'entrée pour les sollicitations et se porte garant de la réponse apportée. Il est également l'interlocuteur privilégié du siège de l'ANCT et se place entre le préfet et l'administration centrale.
- **Les préfets constituent les comités locaux de cohésion territoriale** où siègent les collectivités aux côtés des opérateurs partenaires de l'ANCT comme l'ANRU, l'ANAH ou l'ADEME.
- Il assure la mise en place des coûts de projets dédiés et analyse la nécessité de mobiliser ou non l'ANCT nationale. La **possibilité d'un appui national** a été développée plus largement : il s'agira de mobiliser des ressources internes et de faire appel à des partenaires, conventionnés ou non.
- **L'ANCT centrale intervient donc en subsidiarité**, en complémentarité des ressources qui existent localement. Son organigramme se divise en **quatre directions générales déléguées** : la politique de la ville, le numérique, les territoires et ruralités ainsi que l'appui opérationnel et stratégique.
- En ce qui concerne l'offre de service aux territoires, l'intervention déconcentrée menée par l'agence se déploie de **3 manières**. Tout d'abord si le projet porté **s'inscrit dans un programme national de l'ANCT**, une déclinaison territoriale sera réfléchi. Dans le cas où le projet **fait partie d'un contrat ou d'un pacte**, l'agence met en œuvre un appui renforcé en mobilisant ses ressources en ingénierie. Enfin, si le **projet est considéré comme complexe**, un accompagnement sur mesure sera proposé. Le préfet pouvant mettre en place un groupe dédié à ce projet.

WEBINAIRE : ATELIER DEBUT DE MANDAT COMPTE RENDU DU 30 JUIN 2020

- Les **domaines d'intervention** de l'ANCT se déclinent en **divers types d'ingénierie**, ce qui permet une **présence continue lors des différents moments** de vie du projet. L'ensemble allant de l'amont jusqu'à l'aval :
 - **Administrative** avec la coordination des réponses apportée par les services de l'Etat, les opérateurs et la mise en place d'équipes projet pilotées par un référent ANCT.
 - **Foncière**, en accompagnant les collectivités dans la définition et la structuration de leurs projets tout en favorisant l'optimisation du foncier. Des stratégies foncières d'anticipation peuvent également être proposées.
 - **De projet**, avec l'apport d'une méthodologie pour identifier les besoins en compétences et expertises pour ce projet.
 - **De la concertation** pour s'assurer de structurer le lien avec le public.
 - **Financière**, en identifiant les sources de financement possibles jusqu'au niveau européen et en produisant une analyse des coûts / ressources / risques / garanties.
 - **Amont** pour analyser les dynamiques territoriales et le contexte dans lequel le projet va être pensé puis construit. De nombreuses informations sur les territoires sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire des territoires. L'Observatoire peut également aider à formaliser les projets.
 - **Réglementaire et juridique** afin de cibler les autorisations nécessaires pour la réalisation du projet.
- Le **schéma complet de l'accompagnement** a été présenté. Tout débute lors d'une saisine locale de l'ANCT auprès du préfet. Si le projet peut être accompagné localement, une mobilisation au niveau locale est organisée. Si le projet dépasse ce cadrage, le besoin d'expertise complémentaire entraîne une saisine du pôle interface et contrats territoriaux dont découle un travail avec l'ensemble des partenaires. Le projet se clôt par son évaluation, sa valorisation et sa capitalisation dans la « Projetothèque » de l'agence.

Pour conclure cet atelier de début de mandat **Léa LANDRIEU, chargée de déploiement d'Aides territoires a présenté la plateforme** (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>) avant de réaliser une démonstration.

- Aides territoires et un outil né en 2018 qui accompagne les projets de territoires en centralisant et en organisant l'information et l'accès à tous les dispositifs financiers disponibles allant du fond européen à des aides locales.
- Il s'agit d'un **site gratuit accessible en ligne**. Il suffit de renseigner quelques informations pour trouver des aides disponibles. On y demande la structure en recherche, le territoire d'action, les thématiques d'aides souhaitées et les sous thématiques pour plus de précisions.

WEBINAIRE : ATELIER DEBUT DE MANDAT COMPTE RENDU DU 30 JUIN 2020

- Il a été confirmé que la plateforme Aides territoires est disponible dans sa version définitive et qu'elle indique lors de la recherche le nom des structures porteuses d'aides.
- Les dispositifs trouvés après la recherche sont présentés rapidement et disposent de liens pour plus d'informations ainsi que **d'un mail ou d'un numéro de téléphone pour un contact direct.**
- Des **alertes emails peuvent être créées** pour rester informé des nouveaux dispositifs disponibles.
- Une adresse mail pour joindre Léa LANDRIEU a été communiquée : lea.landrieu@beta.gouv.fr

RESSOURCES :

- Le site internet du **Cerema** : <https://www.cerema.fr/fr>
- Le site internet de l'**ADEME** : <https://ile-de-france.ademe.fr/>
- Les fonds d'intervention thématiques de l'ADEME : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/>
- La médiathèque de l'ADEME : <https://ile-de-france.ademe.fr/mediatheque>
- L'abonnement au fil d'actualités régional de l'ADEME: <https://ile-de-france.ademe.fr/actualites/lettre-dinformation>
- Le site internet du TEDDIF : <https://www.teddif.org/>
- Le site internet de la **Banque des Territoires** : <https://www.banquedesterritoires.fr>
- La base d'expériences sur la rénovation énergétique des bâtiments publics : <https://www.banquedesterritoires.fr/renovation-energetique-des-batiments-publics>
- La question de la gestion de la carrière d' élu : <https://www.banquedesterritoires.fr/elus-et-agents-territoriaux>
- L'accompagnement pour la définition d'une stratégie territoriale : <https://www.banquedesterritoires.fr/service-de-renseignements-juridiques-et-financiers-srjf>
- L'accompagnement méthodologique : <https://www.banquedesterritoires.fr/accompagnement-methodologique>
- Le service de renseignements juridiques et financiers : <https://www.banquedesterritoires.fr/service-de-renseignements-juridiques-et-financiers-srjf>
- Le site internet de l'**ANCT** : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>
- Le site de l'Observatoire des Territoires : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>
- Le site d'**Aides Territoires** : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>